

ORCHESTRA[®]

KIDS FASHION • MATERNITY • CHILDCARE



Le 25 octobre 2019

PROCEDURE DE REORGANISATION JUDICIAIRE AU BENEFICE D'ORCHESTRA-PREMAMAN BELGIUM

Dans le prolongement du communiqué du 26 septembre 2019, Orchestra-Prémaman annonce avoir obtenu le 23 octobre 2019 un jugement d'ouverture de procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de 6 mois du Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles au profit d'Orchestra-Prémaman Belgium SA, sa filiale belge.

Des informations seront régulièrement communiquées au marché sur l'évolution de la procédure.

A propos de la procédure de réorganisation judiciaire

La procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif accorde un sursis à la société, lui permettant de trouver des solutions aux problèmes de liquidité à court terme. La société reste opérationnelle et le conseil d'administration et le management de la société restent en place. Les contrats de la société (contrats-clients, contrats-fournisseurs, contrats de travail, etc.) restent en vigueur et ne peuvent être résiliés. Le paiement des dettes échues à la date du jugement est suspendu pour la durée du sursis. Le débiteur ne peut pas être déclaré en faillite ni dissout judiciairement.

Dans le cadre de la réorganisation judiciaire, la société préparera un plan de réorganisation qui devra être approuvé par ses créanciers et ensuite homologué par le tribunal.

Contacts

ACTIFIN – Stéphane RUIZ – 01 56 88 11 15 – sruiz@actifin.fr
ACTIFIN – Victoire DEMEESTERE – 01 56 88 11 24 – vdemeestere@actifin.fr

ORCHESTRA – PRÉMAMAN

Société anonyme au capital de 12 159 825 €
Siège social : ZAC Saint-Antoine - 200 avenue des Tamaris - 34130 Saint-Aunès
398 471 565 RCS MONTPELLIER